

***Les hiboux face à la justice :
Etat des lieux de la répression à Bure***



Procès passés et à venir

Témoignages

Compte-rendu d'audience

Avril 2017

Sommaire

Petit tour des affaires passées ou un en cours : p.2

A Bure, nous ne nous laisserons pas interdire de territoire : p.5

Ne pas se trahir, ne pas les trahir, ne pas se laisser faire : p.10

Témoignage d'un camarade visé par la répression : p.14



Le 20 septembre 2016, à l'issue de six mois de conflits sociaux marqués par une violence répressive (administrative, policière et judiciaire) inédite depuis des années, était publiée une circulaire ministérielle « relative à la lutte contre les infractions commises à l'occasion des manifestations et autres mouvements collectifs ». Généralisation des comparutions immédiates et des interdictions de territoire, antennes de garde-à-vue mobiles, mobilisation des douanes... Cette circulaire était comme une longue litanie sécuritaire à psalmodier contre toute tentative de contestation populaire contre la loi travail, les grands projets et leur monde militarisé. Si elle n'a pas servi immédiatement contre Notre-Dame-des-Landes comme chacun.e le redoutait à l'époque, elle donne au moins le ton de l'époque... Alors qu'en est-il à Bure, depuis lors ?

Ici, nous n'avons pas vu s'abattre de vague répressive généralisée. Depuis les violences commises par les vigiles de sécurité de l'Andra (qui prêtaient main forte aux gendarmes mobiles en juillet 2016) les autorités semblent jouer le jeu de la temporisation. Lorsque nous avons abattu le mur le 14 août, les gendarmes s'étaient retirés préventivement ; six mois après, jour pour jour, ils nous regardaient enflammer un rond-point sans intervenir. Le 18 février, lors d'une manifestation pourtant particulièrement offensive, la police ne semblait pas avoir pour ordre de venir au contact pour arrêter des gens : nous n'avons eu que deux gardes-à vue à déplorer, dont une seule débouche sur une convocation au tribunal. Pourtant, si nous sommes encore (relativement) épargné.e.s à titre collectif, certaines personnes ont déjà payé cher leur engagement. Nous n'avons pas de camarades croupissant en prison pour avoir lutté contre Cigéo, mais des ami.e.s surveillé.e.s, fiché.e.s, écrasé.e.s d'amendes, interdit.e.s de territoire.

Depuis l'été d'urgence, les procès s'enchaînent à un rythme ininterrompu et participent à un climat de tension constante. Les stratégies mises en place sont claires :

- profiter de contrôles de routines ou d'affaires sans gravité pour créer des délits plus sérieux (refus de fichage adn ou refus de signalétique)
- intimider les locaux en leur faisant porter une partie de la répression à notre place
- dissuader les solidarités
- isoler ou décourager en infligeant à certains individus pris parmi la masse des mesures lourdes (interdiction de territoire, contrôle judiciaire...)

Petit tour des affaires passées ou en cours à Bure...

Procès passés

- **septembre 2016** : Florent, interpellé lors de l'expulsion du bois (juillet 2016) est jugé pour violence sur agent. Violence sur agent ? On l'accuse d'avoir, au beau milieu d'un nuage de gaz lacrymogène, mordu le doigt d'un policier qui l'avait saisi par derrière en mettant la main sur sa bouche. L'affaire est sans gravité mais la peine est pourtant sévère : six mois de prison avec sursis et deux ans d'interdiction de territoire. En mars 2017, Florent a décidé de transgresser publiquement la contrainte en franchissant symboliquement la frontière Haute-Marne – Meuse. (cf p. 5)

- **octobre 2016** : deux personnes sont jugées pour un tag réalisé sur un bâtiment en ruine appartenant à l'Andra : « Andra gare à toi ! Tout est à nous, rien n'est à toi ! », accompagné d'une fresque magnifique (que l'agence, amatrice de beaux arts, s'est vantée de ne pas effacer !) Elles sont condamnées à 400€ d'amende avec sursis... assortis de 2 mois de prison avec sursis pour refus de prélèvement ADN ! Leur appel est toujours en attente d'une date de jugement. (cf p.10)

- **janvier 2017** : une personne est jugée... pour le bris d'un essuie-glace ! Manque de chance, c'est celui de la voiture du commandant Dubois, et il y tient beaucoup, visiblement. Il paraît que dans ces cas là, on demande en général à son assurance de nous rembourser 40€ et puis qu'on n'en parle plus... Malheureusement, à Bure, l'essuie-glace est coté à 35h de Travaux d'Intérêts Généraux !

- **janvier 2017** : deux personnes, arrêtées puis relâchées lors de la manifestation de réoccupation du bois, sont jugées pour refus de prélèvement ADN. Aucun chef d'inculpation n'est retenu contre elles pour les événements de juillet 2016, mais un délit se crée *ex nihilo* au cours de la procédure : l'ADN est une formidable machine à créer des chefs d'inculpation de toutes pièces contre les récalcitrants... Le délibéré est attendu le 4 juillet.

- **janvier 2017** : une personne devait être jugée pour un tag contre l'ANDRA mais son procès est renvoyé à date inconnue.

- **février-avril 2017** : Sven est jugé pour l'occupation du Bois Lejuc : il a en effet accepté de mettre son nom sur la boîte aux lettres et de se déclarer habitant du bois, pour nous permettre l'accès à des procédures juridiques plus équitables. De renvois en sursis à statuer, on peut dire que son procès aura mis du temps ! Le délibéré est prévu pour le 26 avril mais étant donné que la propriété même du bois est toujours juridiquement contestable, il pourrait y avoir de nouveaux rebondissements...

- **mars 2017** : une personne est jugée pour une affaire d'attaque informatique contre les GPII, déclenchée suite au meurtre de Rémi Fraisse à Sivens. Mais puisqu'il s'agit de son deuxième procès pour les mêmes faits (intenté par une instance différente), il

obtient la relaxe : *non bis in idem*, on ne peut pas être jugé deux fois pour le même délit.

Procès à venir

- **24 avril 2017** : une personne sera jugée en appel pour attaque informatique contre les GPII, à la suite du meurtre de Rémi Fraisse à Sivens. Peine infligée en première instance : 8 000 € d'amende.

- **2 mai 2017** : Jean-Pierre, un agriculteur qui avait mis son tracteur et sa bétailière à disposition des militant.e.s en juin 2016, sera jugé pour complicité dans l'occupation du bois Lejuc. A travers lui, les autorités tentent de dissuader les paysans du coin de prendre position en notre faveur. C'est une tentative d'intimidation honteuse à laquelle nous devons répondre par une solidarité dans faille. (A lire aussi : brochure d'entretien avec Jean-Pierre)

- **6 juin 2017** : une personne sera jugée pour rébellion et dégradation en réunion lors de la « manif manif manif » du 18 février. Rappelons-nous qu'en l'espace de cinq jours, les 14, 16 et 18 du mois, pas moins de trois cortèges joyeux et offensifs s'en sont pris directement aux locaux de l'ANDRA : de quoi leur donner des sueurs froides ! Nul doute que la réponse des tribunaux sera violente, d'autant plus si elle porte sur un unique individu... Là encore, notre solidarité sera implacable.

- **9 juin 2017** : une personne sera jugée pour outrage et rébellion lors de son arrestation au cours d'une manifestation contre la loi travail. D'ici là, elle est soumise à un contrôle judiciaire (obligation de pointer toutes les deux semaines au commissariat : pendant que certains sont interdits d'entrer en Meuse, d'autres sont sommés de ne pas la quitter !) Motif initial de l'arrestation ? Aucun : elle a été directement identifiée et ciblée comme militante antinucléaire de Bure ! A croire qu'un trombinoscope de nos têtes commence à circuler...

- **septembre 2017** : une personne sera jugée pour refus de signalétique.

*A Bure, nous ne nous laisserons
pas interdire de territoire*

Suite à l'expulsion mouvementée du Bois Lejuc en Juillet 2016, Florent avait été condamné, outre ses six mois de sursis, à deux ans d'interdiction de territoire. Ce lundi 27 mars, pour enrayer la mécanique de la répression, il transgresse publiquement la contrainte en franchissant symboliquement la frontière Haute-Marne – Meuse. Nous publions ici sa déclaration, suivie de quelques réflexions.



Ces derniers jours à Bure, un verrou a sauté. Celui de la rage contenue et de la résignation. La manifestation du 18 février a vu tou.te.s les opposant.e.s à Cigéo se rendre ensemble aux grilles de l'ANDRA et les renverser. Même si encore de nombreuses années de luttes nous attendent, nous sommes déterminé.e.s. Le moment me paraît venu d'assumer publiquement ma décision de me soustraire à mon interdiction de territoire.

En effet, interpellé le 7 juillet dernier lors de l'expulsion du bois Lejuc, j'ai été condamné en septembre à 6 mois de prison avec sursis et 2 ans d'interdiction d'apparaître dans le département de la Meuse. Ne voulant pas donner corps à la répression, j'ai continué d'aller et venir à Bure et ses environs comme bon me semblait, et de renforcer les liens avec mes copains et mes copines de lutte. Si quelques photos pixelisées doivent dormir dans quelque service de renseignement, les gendarmes ne m'ont pas remis la main dessus.

Si aujourd'hui je me positionne publiquement, c'est pour garder l'initiative et ne pas rester à la merci du premier contrôle routier venu. C'est pour dénoncer et combattre, ici comme ailleurs, une arme répressive qui se systématise et qui repose sur l'intimidation. Je veux ainsi dire aux autorités : « Nous n'avons plus peur. Libre à vous de vous enfermer dans votre course en avant répressive. Je vous laisse penser que votre désert nucléaire se construira à coup d'interdictions de territoire. Nous continuerons à lutter ! »

Parce que si le projet Cigéo se réalise, nous serons tou.te.s à terme interdit.e.s de territoire, soyons solidaires et dénonçons la répression.

Tou.te.s interdit.e.s de territoire ? C'est peut-être effectivement ce qui nous guette dans une Meuse que les autorités nucléaires promettent à des millénaires de radioactivité. Car si l'Andra est venue chargée de promesses de croissance et d'emplois pour mieux faire accepter l'inacceptable dans une région déjà désertifiée, la réalité de sa présence est tout autre. Qui voudra vivre dans un territoire accaparé, années après années, par l'agence (plus de 3000 ha en 2015) ? Qui voudra vivre entouré de projets nucléaires (le stockage Cigéo à Bure, l'usine « Bison » à Gudmont, la blanchisserie à Joinville...) ? Cultiver une terre souillée par des colis radioactifs à vie longue ? Subir chaque nuit les envahissantes lumières du laboratoire ?

Plus de 1600 interdictions de territoire en 2015

C'est bel et bien d'une lutte de territoire qu'il s'agit, une lutte dans, par, et pour un territoire : en interdisant Florent de Meuse, le tribunal ne s'y est pas trompé. Face à la logique mortifère d'invasion et d'aménagement que met en place l'Andra, nous voyons au contraire une Meuse vivante et tissée de solidarités. Nous avons fait le choix de l'habiter, d'y construire nos cabanes et d'y retaper nos maisons. En un mot, nous nous projetons gaiement dans le futur dont on aimerait nous chasser. Et comme partout où il y a résistance, il y a répression. Le 18 février des centaines de grenades (lacrymogènes, assourdissantes et de désencerclement) ont été tirées par la police, deux personnes ont été blessées, deux autres interpellées. Pourtant Bure n'a pas connu son opération César comme Notre-Dame-des-Landes, Bure ne connaît pas la

violence et l'humiliation quotidienne des banlieues. Nous sommes une goutte de plus dans un océan de colère.

Il est chaque jour plus difficile de nier cette répression généralisée. La criminalisation des opposant.e.s à la Loi Travail et la violence (physique, administrative et judiciaire) à laquelle ils et elles ont fait face ne le permet plus. Parmi l'ensemble des dispositifs de contrôle dirigés ces dernières années contre les militant.e.s, le pouvoir semble affectionner tout particulièrement les plus insidieux : ceux qui font de nous nos propres gardiens et nous obligent à restreindre notre propre liberté. Lors de la COP 21, 26 militant.e.s avaient été assigné.e.s préventivement à résidence et les interdictions de manifester pleuvent désormais avant chaque rassemblement d'ampleur : la marche pour la justice et la dignité du 19 mars n'a pas fait exception à la règle. Quant aux interdictions de territoire comme celle dont Florent a fait l'objet, la justice en a prononcé plus de 1600 en 2015 ! Cette mesure, longtemps utilisée pour éloigner les agresseurs des victimes (notamment dans le cas de violences sexuelles), devient ainsi l'un des moyens de contrôle politique les plus prisés par la police et les tribunaux.

L'état d'urgence, sous le régime duquel nous vivons depuis le 14 novembre 2015, a abattu certaines délimitations entre mesures administratives et mesures judiciaires. En moins d'un an et demi, ce qui n'était il y a peu qu'un scénario catastrophe (« et si le FN était élu et déclarait l'état d'urgence... ? ») est devenu une réalité quotidienne : on peut être puni en France préventivement et administrativement pour ce que l'on est (un militant politique), et pas seulement par un tribunal, postérieurement à une infraction supposée. Ainsi s'accélère le basculement d'un état de droit (fût-il bourgeois) à un état policier. Pour autant, critiquer l'état d'urgence ne suffit pas. Avant lui, un rapport parlementaire proposait déjà de mettre en place des interdictions administratives de manifester. Après lui, nous voyons dès aujourd'hui ce qui se profile à l'horizon : de loi sécuritaire en loi sécuritaire, l'inscription dans le droit commun de l'ensemble des dispositions de l'état d'urgence, jusqu'à le rendre superflu.

Toutes les frontières sont à franchir !

Dans ce contexte, passer la frontière entre la Haute-Marne et la Meuse alors qu'on est interdit de territoire, c'est d'abord refuser à cet état policier le droit de décider qui est légal ou illégal, où et pour combien de temps. Car les procédures administratives ou judiciaires restreignant la circulation ne sont pas seulement le lot des militant.e.s politiques : elles sont également un moyen de faire peser la menace répressive sur les migrant.e.s et de continuer à faire exister en nous-même les frontières.

La création de l'Espace Schengen promettait l'ouverture des frontières européennes et la libre circulation des individus en son sein. Mais si les frontières ont été dématérialisées, ce sont désormais des frontières administratives et policières qui

les remplacent. Celles et ceux qui parviennent à les franchir se retrouvent une fois ici criminalisé.e.s et soumis.e.s à ces mêmes dispositifs de contrainte. Ainsi la procédure européenne dite « Dublin III » nie totalement les choix, les envies et besoins de l'individu qui, au hasard d'un contrôle pendant son voyage, se voit obligé de demander l'asile dans un pays où il ne faisait que transiter. Cette assignation à un territoire que l'on n'a pas choisi est en soi une violence : on ne se projette pas dans tel ou tel endroit par hasard ; on y rejoint souvent des ami.e.s, de la famille qui pourra nous venir en aide, on a une histoire avec le pays, des affects, des projections.

La vie de celles et ceux qu'on prive d'un territoire et/ou à qui on en assigne un est déjà marquée par l'interdiction d'accéder à des droits essentiels : interdiction de travailler, difficultés ou impossibilité d'accès à la formation, notamment pour l'apprentissage de la langue du pays. La rétention administrative de migrant.e.s dans des centres (48 000 personnes en 2015) et leur assignation à résidence (2274 en 2014) vont encore plus loin en réduisant le champ des possibles à néant pour l'individu. Sa vie est alors définie par son statut, rythmée par les impératifs judiciaires et par les mêmes déplacements répétés jour après jour : le quotidien devient la prison toute entière.

La fabrique de l'isolement

Franchir la frontière et transgresser la contrainte, c'est donc aussi se libérer d'un emprisonnement psychologique, d'un conditionnement à l'auto-flicage. L'interdiction de territoire n'est pas une abstraction juridique. Elle marque le corps parce qu'elle amène les interdit.e.s à intérioriser en eux la frontière. En s'interrogeant constamment sur les lieux où il est possible d'aller, en s'inquiétant en permanence des contrôles de flics sur les routes, l'interdit.e doit devenir son propre geôlier. Tout comme dans le reste de la société, la « personnalisation des peines » pousse à l'hyper-responsabilisation de l'individu : je ne suis libre que de me contrôler... Il ne s'agit donc jamais pour l'État que de réprimer, de freiner, de bloquer, de neutraliser, mais aussi de nous fabriquer en tant qu'individus responsables : responsables de gérer, de mesurer, de contrôler nos propres déplacements... On sort des espaces disciplinaires de la prison, mais pour mieux construire des murs et des barbelés dans les têtes.

Lorsqu'un.e militant.e, pour parler du cas de Florent, est frappé.e d'interdiction de territoire, pour quelques semaines, mois ou années, c'est toute sa vie qui est chamboulée. Pour rendre l'individu transparent au pouvoir, il faut le priver des liens grâce auxquels il trouvait sa valeur, le priver des ami.e.s avec lesquel.le.s il ou elle vivait. Pour neutraliser : isoler. Dans l'imaginaire capitaliste, l'individu bien adapté est atomisé et surtout mobile, détaché de tout ancrage pour pouvoir mieux se livrer au flux de la marchandise, de l'information, de la communication, du tourisme : tu es interdit.e de Meuse ? Ce n'est pas grave, va sur la côte d'Azur... Le personnel judiciaire ou administratif chargé d'« accompagner » les interdit.e.s veille également à ce qu'il ou elle devienne un.e bon.ne travailleur.euse et un.e bon.ne

consommateur-riche.

Rappelons enfin que l'interdit.e ne l'est pas que du village ou de la zone restreinte où il militait, mais bien de tout un territoire, d'un département. Le message est clair : cet individu est présenté comme une menace pour toute la population, alors même que son « délit » était directement dirigé contre des institutions politiques ou économiques. Ainsi se construit le climat sécuritaire que nous connaissons : celui ou celle qui désobéit devient l'« autre », qui fait peur et qu'on éloigne pour s'en protéger.

Refuser de suivre ce dispositif, comme le fait notre copain de Bure, c'est refuser de se retrouver seul.e, c'est refuser de devenir ce qu'ils voudraient que nous devenions tou.te.s. Et parce que ces gestes prennent d'autant mieux leur sens lorsqu'ils sont massifs, nous appelons tou.te.s les interdit.e.s de territoire à chercher du soutien pour initier à terme un mouvement collectif de refus.

Des chouettes hiboux libres et solidaires

*Ne pas se trahir, ne pas les trahir,
ne pas se laisser faire*

Récit d'un procès pour tag



18 octobre 2016, premiers frottements avec la justice. 9h. Le ciel lourd de sens abrite sur la place prison église et tribunal. Le billet n'est pas cher, il est même gratuit pour rentrer dans le palais crème qui abritent ceux et celles qui décident de vos vies. Le petit escalier propre y mène sûrement. Des policiers l'encadrent et nous toisent, insipides grisailles du regard. Leurs postures rigides portent les ruines d'un monde, bien loin enfouies dans leur front plissé. Dans des moments comme celui-ci, cette familiarité des corpulences est toujours gênante : encore une fois nous nous sommes reconnu-es. Nous fréquentons toujours les mêmes endroits, mais pas pour les mêmes raisons. Aucun bonjour, les dents serrées. Il nous faut baisser la tête pour passer la haute porte du tribunal. Des mains distraites plongent dans nos sacs dans l'espoir d'y trouver quelques lames. On ne pleurera pas. Quelques gros marqueurs tout au plus. Un carnet de dessin dont les feuillets resteront collés. Un portique clignote rouge, nous aussi. Un œil amusé sur le portant de prospectus sur papier glacé : il est vide. En souvenir d'une foule en colère qui, sortant du tribunal, enragée du verdict, les envoyaient valser sur le sol froid des couloirs émoussés du pouvoir.

La salle est déjà comble, les oiseaux de mauvais augure sont de sortie, avec leur longue robe noire boursouflée aux épaules et leurs pantalons qui gondolent piteusement en grande pompe. Ça virevolte dans l'air vicié de la justice, pendant qu'au mur des prolétaires crèvent de faim sur une vieille croûte peinte par un illustre inconnu, sûrement un fidèle ami de magistrat à qui l'on n'osa rien refuser.

Les ami-es proches et lointains sont là, le sourire attentif. Les reports s'amoncellent sous le couperet des voix blafardes, un juge visqueux s'épanche sur son pupitre haut perché. Son menton tremble à chaque mouvement de bouche comme un dessert anglais, et ses dents papier de cigarette jauni écrasent sa purée de mots. A sa gauche, un homme boîte de conserve à la pupille torve et métallique pointille ses haussements de sourcils inquisiteurs. A sa droite, un petit homme replet, blanc et repassé comme une chemise du dimanche, porte une grosse médaille dorée de vache primée au salon de l'agriculture. Ils sont de hauts, et donc disgracieux.

Le juge lève un œil vers nous à la réception du dossier. L'avocate nous clapote l'épaule pour que l'on s'avance à la barre. Il est juste là, devant, omnipotent et ridicule, et dans nos ventres craquent déjà le bois sec du feu qui n'attend que de prendre. L'idée est pourtant de ne pas s'emporter dans le vent d'étaler leurs vices, l'espace est trop étrié et la ligne de départ faussée.

« Mademoiselle X ? C'est bien vous ? Daigne adresser l'un de nos maîtres de cérémonie l'air affaissé.

– Hmmm oui. Hochement de tête qui se veut haut vers les moulures auréolées de l'institution.

– Monsieur X. C'est vous ?

Sourcils noirs dressés en forêts orageuses.

– Oui.

– Rappel des faits. Vous êtes accusé-es d'avoir dégradé légèrement un bâtiment appartenant à l'Agence Nationale de déchets radioactifs, par ailleurs en très mauvais

état. Vous êtes également accusé-es d'avoir refusé de donner vos empreintes ainsi que des photos pour alimenter les fichiers de police. » L'autre assène les questions habituelles pour évaluer le degré de marginalité dont nous sommes capables, testant également notre aisance à voguer sur les instants gênants de la confrontation entre l'institution écrasante et les individus diminués :

« Est-ce que vous travaillez ? Quelles sont vos ressources ? Vous avez des projets ?

– Je ne crois pas que ce soit le lieu et le contexte pour en discuter.

– J'occupe mon temps à une multitude d'activités et de projets non marchands. »

L'autre jubile, ironique :

« On aura tous noté que vous avez des projets passionnants et enrichissants ! Si je vous demande cela, c'est pour comprendre qui vous êtes. On appelle ça un principe de personnalisation de la peine, c'est un progrès ! la justice jauge votre intégration, quelle est votre personnalité, elle ne juge pas comme un robot ! »

Il poursuit, contrit de plaisir bien qu'asséché comme une crotte oubliée :

« Alors, qui tenait la bombe, qui tenait l'échelle, je n'sais pas !? vous teniez l'échelle mademoiselle ?

[TA GUEULE AVEC TES MADEMOISELLES malheureux magistrat masculin miso et vermoulu]

– Le travail était également partagé monsieur, ma vocation née n'est pas de tenir des échelles.

– Vous avez été interrompus, qu'est ce que vous vouliez mettre après « ANDRA » ?

– Le fait d'avoir été coupé-es dans notre élan nous a fait perdre l'inspiration.

– Ah oui, il ne faut jamais couper un artiste dans son inspiration..

– Bon, qu'est ce que vous pensez de tout ça ?

– C'est un peu vaste comme question.

– Qu'est ce que vous pensez de votre geste ?

– C'est un peu vexant que notre œuvre soit taxée de dégradation. Je ne vois pas comment nous aurions pu dégrader le bâtiment davantage que l'Andra, qui l'a acheté pour le détruire.

– Au sujet des empreintes, pourquoi vous avez refusé ?

– Je refuse d'apparaître dans un fichier de police. Je suis contre toute forme de stockage, que ce soit des déchets aux empreintes et photos.

– J'ai écrit un texte afin de vous répondre, cela fait quelques lignes.

– Quelques lignes ? Et bien allez-y !

– Le fichier qui regroupe les empreintes digitales de toutes celles et ceux qui se frottent à l'encre indélébile de la répression se servirait du bout de mes doigts pour mesurer, quantifier, tracer, contrôler, suivre, punir, surveiller, enfermer, cloisonner, analyser. Mes mains sont façonnées pour construire, tourner des pages, coudre, sculpter, peindre, caresser, cueillir des fruits, cuisiner. Politiquement, je refuse d'alimenter un fichier qui dira de moi ce que le monde que je veux combattre veut dire de moi. Je refuse que les sillons de ma peau soit chargés d'une histoire que la prévention du crime m'aura inventée, composée mécaniquement des objets que j'effleurerais quelque part, assemblée par le fil rouge de ce que l'on suppose de moi

par ma façon de vivre. Les gens qui me connaissent sur le bout des doigts sont mes ami-es, voilà pourquoi je n'ai pas donné mes empreintes aux gendarmes.

– Merci pour ce poème ! » marmonne enjoué le poisson-juge, se croyant capable de tout réduire en une poêlée de médiocres mots. La procureur enchaîne, juchée dans sa cage de bois, aride dans sa chair et dans sa bouche :

« S'il y a un principe important en France, c'est le droit de propriété. La liberté d'expression oui, mais encadrée et limitée. Imaginez monsieur le juge, que vous ayez une maison et que ces jeunes gens viennent taguer vos murs, vous seriez content ? Je me demande quel serait leur discours s'ils étaient victimes d'un crime grave requérant ADN. »

Les deux avocates finissent en guacamole fade. L'une susurrant à l'oreille du juge se voit prier de hausser le ton et pérorer de ne pas être dans un théâtre : ah bon ? Elle pleurniche en virevoltant pour que l'Andra, grande prêtresse du harcèlement des locaux meusiens et de l'accaparement du sol, puisse récupérer quelques sesterces et sa dignité.

L'autre se courbe mollement sous l'effet de la courtoisie. Ses mots ne trépigment même pas sous sa langue, on sent l'ennui poindre et se reflètent dans les mauvaises boiseries. Nous avons pourtant tout prévu, tout prémâché. Elle hachure quelques mots sur le fait que l'Andra tenta d'effacer seulement une partie de la fresque « Andra gare à toi, tout est à nous rien est à toi » et laissa le joli dessin, à croire que la sensibilité artistique de l'agence passait avant le droit français.

Le juge tourne mollement la tête dans un bruit de vide d'elles à nous :

« Vous savez ce que c'est des TIG ?

– Oui.

– Alors ? Demande t-il avec le mouvement du menton caractéristique de l'instituteur paternaliste qui ordonne la récitation à un enfant.

Je rappelle que c'est un substitut à l'emprisonnement. Il s'agit de travailler de manière non rémunérée dans des associations ou des collectivités pour réparer votre acte. Ce n'est pas le baignon plus, la France a évolué depuis !

– ...

– Alors, vous acceptez ? Je rappelle que c'est un substitut à l'emprisonnement ! Insiste l'homme étalé.

– non. »

L'audience est levée. Les bras ballants restent ballants. Le papier de cigarette colle aux doigts. La fumée s'accroche aux cœurs. Retour au nœud du spectacle : les voix sont comme détachées des gorges, le velours rouge du fauteuil se dessine derrière le corps du juge ectoplasmique qui se prononce :

« Vous êtes condamnés à verser 400€ d'amende chacun avec sursis, 500€ à l'Andra pour couvrir les frais de justice, et 2 mois de prison avec sursis. »

Coup de marteau sans faucille.

Fin du spectacle.

Témoignage d'un camarade visé par la répression

Ces 3 prochains mois s'écouleront sur le rythme des audiences, dans les supplices de l'attente d'une sentence. Chaque mois, un nouveau wagon judiciaire s'accrochant au train-train quotidien de ma vie. Je n'écris plus tellement depuis le 7 avril 2015, depuis que les 7 agents de la DGSI sont venus à 6h du matin. Il y a eu perquisition, violation de mon intimité.

Sur une étagère, après avoir renversé tout son contenu sur le sol de ma chambre, ils ont trouvé une lettre de plusieurs pages, une lettre que j'avais écrite pour une personne qui m'était chère. Une lettre déclarant ma flamme mais éclairant aussi mes faiblesses, mes craintes, mes peines. Une lettre qu'ils ont précieusement gardée, une perle pour un fichier policier. Une lettre arrivée à mauvaise destination.

J'ai toujours aimé partager, décrire mes sentiments, les communiquer pour les confronter au monde, afin d'être compris et continuer à comprendre. Mais l'intérêt profond que l'on m'accorde n'est pas celui que j'avais imaginé. J'ai été compris par la police, par leurs dossiers d'enquêtes de plus de 1 400 pages (rien que pour l'affaire du premier procès). J'ai été humilié par les enquêteurs, lorsqu'ils m'ont dit en pleine garde à vue au sujet d'images prises depuis ma webcam « T'inquiète pas, c'est pas pour te voir tout nu sous ton duvet » en rigolant plusieurs secondes, laissant comprendre dans l'échange de leur regard complice qu'ils m'ont vu, alors que je pensais être seul avec moi-même à la découverte de mon corps.

J'ai été poussé à la trahison, lorsqu'ils ont menacé de mettre mon meilleur ami en garde à vue pour complicité d'attaque informatique parce qu'il apparaissait sur un rush d'un montage vidéo. Face aux pressions, je laisse un témoignage à charge sur un camarade qui sera arrêté 2 semaines plus tard à Nantes. J'ai même fini par dire n'importe quoi, ce qu'ils voulaient entendre. L'environnement est tellement oppressant que l'on s'y perd. Il ne faut rien dire, ne pas être acteur dans ce théâtre de la garde à vue et profiter de ce droit « je n'ai rien à déclarer ».

Je ne peux décrire l'intensité de la lutte, ces moments où des frissons vous traversent le corps. Car le dire est préjudiciable, et devient dangereux pour moi ou pour d'autres. Parfois, j'ai l'impression de vivre le roman de George Orwell, 1984, lorsque le personnage principal cache ce qu'il écrit dans un mur, car cela est interdit.

J'apparais alors incompris face à celles et ceux qui ont croisé un jour mon chemin, l'incompréhension construit le fossé, érige un mur de préjugés. La famille et les ami.e.s moralisent, tentent de me remettre sur le droit chemin, mais le chemin n'est droit qu'en mon cœur, loin des mœurs de la société. Que celles et ceux qui veulent me comprendre me rencontrent par le dialogue et la discussion, il est facile de stigmatiser en parlant dans le dos.



Brochure à reproduire et diffuser sans modération